

COMMUNE DES LOGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le huit octobre deux mil vingt-deux, à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur David MALBRANQUE, Maire.

Etaient présents : MM. David MALBRANQUE, Olivier BOUVIER, Aurélie GICQUEL, Steven MARTIN, Mélinda DESJARDINS, Bernard BARTHELMY, Anne-Marie SALMON, Armand MULLIE, Davy TORIGNY.

Absents : Hélène GOGNET (ayant donné procuration), Elodie BINEAU (ayant donné procuration), Emeric GRIPPON (ayant donné procuration), Chantal LEBAS (ayant donné procuration), David BASILLE, Nathalie DEBRIS (ayant donné procuration) (excusés).

Secrétaire : Davy TORIGNY

1 – APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal de la dernière est approuvé à l'unanimité

2 – DEMANDE DE SUBVENTION MOBILITE DOUCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Suite à la réalisation d'un aménagement à la Gare en pôle de mobilité douce, il est nécessaire de faire une demande de subvention au Département.

L'estimation de la dépense d'élève à **9 750.00 € HT**.

Le Conseil Municipal

Sollicite Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime, la subvention susceptible d'être allouée pour les travaux d'aménagement à la Gare.

Et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous documents se rapportant au marché pour l'offre qui sera retenue pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION RUE DE LA GARE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Faisant suite à la proposition technique et financière d'ALISE consistant en la réalisation de forages destructifs réalisés au taillant diamètre 115 mm ayant pour objectif de vérifier s'il existe du vide ou des zones décomprimées liées à une remontée de fontis qui pourrait être en lien avec une extraction souterraine de matériaux.

Cette investigation sera réalisée à environ 3 m autour des forages avec anomalies ou vide.

Compte tenu de la profondeur de la marnière, ALISE prévoit des forages de 28 m de profondeur.

Considérant l'estimation de la dépense qui s'élève à la somme de 14 260.00 € HT soit **17 112.00 € TTC**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sollicite le Président du Département de la Seine-Maritime, la subvention susceptible d'être allouée dans le cadre de sa politique de gestion des risques de cavités souterraines.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION INDICE DE CAVITE N° 95 – LE PETIT PARC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Faisant suite à la proposition technique et financière d'ALISE consistant à une expertise de l'indice n°95 sur la Commune des LOGES.

Considérant l'estimation de la dépense qui s'élève à la somme de 3 100.00 € HT soit **3 720.00 € TTC.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sollicite le Président du Département de la Seine-Maritime, la subvention susceptible d'être allouée dans le cadre de sa politique de gestion des risques de cavités souterraines.

5 – RENOUVELLEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer le tracteur de la Commune

Le tracteur communal ayant été mis en service en 1997
La Commune l'ayant acheté d'occasion en 2012

Le tracteur ne répondant plus au besoin des employés du service technique. Ce dernier étant l'objet de nombreuses pannes depuis 2 ans et de frais d'entretien de plus en plus important.

Il fait d'ailleurs l'objet d'une panne, depuis plusieurs années non résolues à ce jour

Vu l'aide allouée par le Département pour l'achat d'un tracteur (30%)

Il est proposé l'achat d'un tracteur. Cette dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à solliciter le Président du Département de la Seine-Maritime, la subvention susceptible d'être allouée dans le cadre de l'achat d'un tracteur à hauteur de 30 %.